

Application pour concession de diffusion

Entreprise et zone de desserte

Entreprise: Canal B SA

Catégorie de diffuseurs: Télévision régionale

Zone de desserte: Biel/Bienne

Bases financières

Statut de la rédaction: Charte rédactionnelle.pdf

Bilan: Bilan prévisionnel 2024 à 2027.xlsx

Compte de résultats: Planification du personnel - version publique.pdf

Compte de résultat prévisionnel 2024 à 2027.xlsx

Composition et logique du calcul des revenus 2025 à 2027.xlsx

Planification du personnel - version confidentielle .pdf

Budget formation du personnel.pdf

Planification à moyen terme Radio: Flux de trésorerie et investissements 2024 à 2027.xlsx

Budget: Informations sur la planification financière et les investissements prévus.pdf

Conditions requises dans le domaine de l'input

Au choix : 1) Les conditions de travail sont réglées dans un contrat d'entreprise. 2) Adhésion à une CCT. 3) Adoption des conditions de travail conformément à la convention avec les associations de médias.

Informations sur les conditions de travail: Le/la candidat(e) assume les conditions de travail conformément à la convention entre les associations de médias des radios et télévisions privées FSP et TS et les organisations d'employés dans le domaine des médias SSM, syndicom et impressum

Informations sur le personnel

Personnel Direction: 1 // **Pourcentage:** 100

Personnel employé (rédaction / animation): 20 // **Pourcentage:** 1800

Personnel Stagiaires (Programme): 1 // **Pourcentage:** 100

Personnel En ligne: 0 // **Pourcentage:** 0

Personnel Technique: 5 // **Pourcentage:** 200

Personnel Administration: 3 // **Pourcentage:** 200

Personnel Acquisition de publicité: 4 // **Pourcentage:** 400

Personnel Autre: 0 // **Pourcentage:** 0

Personnel indépendants rémunérés: 0

Personnel indépendants non rémunérés: 0

Informations sur l'assurance qualité

Confirmation de la mise en œuvre de l'assurance qualité rédactionnelle selon le modèle de concession : oui

Ligne éditoriale: Ligne éditoriale.pdf

Ligne éditoriale - URL:

Objectifs de qualité: Objectifs et normes de qualité.pdf

Lien vers les documents d'assurance qualité:

Informations sur le perfectionnement

Confirmation de la mise en œuvre de l'obligation de formation initiale et continue selon le modèle de concession : Oui

Temps consacré au perfectionnement (en jours): 127.00000

Montant pour le perfectionnement (en CHF): 60000.00000

Conditions requises dans le domaine de l'output

Mandat de programme: Grille des programmes (schéma).pdf

Concept du journal d'information.pdf

Grille des programmes.pdf

Des déclarations sur le concept d'information concernant les programmes, le contenu et l'étendue des formes journalistiques ainsi que la part estimée de la production propre:

Concept de l'information.pdf

Nombre moyen de minutes/jour d'informations régionales pertinentes: 45

Mentionner les sources habituellement utilisées pour la production d'informations régionales (par exemple, dépêches d'agence, conférences de presse) : Canal B a recourt à différentes sources d'informations pour produire son information régionale. Toute source d'information peut être utilisée, mais il est fondamental de vérifier la véracité et d'identifier clairement l'origine de chaque information. Le réseau des journalistes La première source d'information doit être le réseau de chaque journaliste. Ses contacts sont mis à contribution par des rapports réguliers qui permettent d'être au courant de ce qui se passe, de première main. Une énergie importante est investie dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle tout est fait à Canal B pour que ses journalistes y travaillent à long terme. Les informations qui parviennent à la rédaction Un flux très important d'informations et de sollicitations parvient quotidiennement à la rédaction, notamment sous forme d'emails. Ces

informations font l'objet d'une surveillance et d'une hiérarchisation permanente. Lorsqu'une information fait l'objet d'un traitement, des contacts sont pris pour la vérification et l'approfondissement, avant même que la production d'un sujet commence. Les conférences de presse et communiqués De nombreuses institutions ou entreprises communiquent au moyen de communiqués ou conférences de presse.

Canal B y participe régulièrement. La nature télévisuelle du média oblige à développer la thématique si possible en ne se référant pas seulement à une conférence de presse : tournage d'images qui illustrent le thème, création d'infographies, interviews d'autres protagonistes, etc... Une conférence de presse ou un communiqué n'échappe pas au devoir de vérification de l'information, ni à son équilibre en donnant la parole à d'autres interlocuteurs quand cela fait du sens. Les communiqués à caractère obligatoire sont traités selon les normes légales, sans traitement journalistique (système d'alarme de la Confédération, appels à témoins de la Gendarmerie, etc...). Ils appellent bien évidemment souvent une couverture journalistique additionnelle, séparée de leur diffusion. Les dépêches d'agences Etant donné que Canal B ne traite que l'information régionale, les dépêches d'agences ne sont pas une source à proprement parler de l'information. En effet, en général, lorsqu'une dépêche tombe, la rédaction est déjà au courant par un autre moyen. Ces informations sont donc utilisées pour recouper et vérifier les faits. Elles ne sont jamais directement transmises à l'antenne. Favorisation de la réception des informations Canal B fait en sorte qu'il soit facile pour qui que ce soit de transmettre une information à la rédaction. Que ce soit par un contact téléphonique, par un formulaire ad-hoc sur son site internet, par le recueil des informations à la réception de nos studios ou au travers des journalistes sur le terrain. Les autres médias Comme pour les dépêches d'agences, les autres médias ne sont pas une source d'information. Si une information qui est développée sur Canal B reprend des éléments qui ont été dévoilés par un autre média, celui-ci est clairement cité et indiqué. Les réseaux sociaux Les réseaux sociaux peuvent fournir une multitude d'informations et d'indices. Cependant, les journalistes ne se contentent jamais d'une seule publication comme source d'information. Ils doivent prendre contact avec leurs auteurs et vérifier l'authenticité et l'origine. Une attention particulière est accordée au phénomène de "bulle de pensée" et aux regroupements effectués par les algorithmes qui favorisent souvent la propagation d'informations fausses, imprécises, non contextualisées et non équilibrées. Les journalistes doivent donc donner la parole aux différents protagonistes et aux experts d'un domaine.

Déduction de la mesure dans laquelle les rapports sur les événements locaux/régionaux mettent en évidence les contextes et les relations : La présentation de l'actualité régionale est toujours mise en contexte et expliquée par un travail journalistique dans chaque émission d'information. De nombreux moyens sont utilisés usuellement pour parvenir à cet objectif. Les directives et les objectifs qualitatifs sont aussi définis en prenant en compte la mise en contexte. Moyens Voici les moyens qui sont mis en oeuvre pour mettre en contexte et préciser l'arrière-plan des informations : 1. Les directives indiquées dans la Charte rédactionnelle et dans la Ligne éditoriale définissent comment doit être conçue l'information. Ces directives ont largement pour objectif de mettre en contexte et développer chaque thématique couverte dans un sujet ou un programme. voir : Ligne éditoriale (principes, objectifs, normes) / Charte rédactionnelle (objectifs) 2. La manière d'élaborer les sujets et la manière dont ils sont évalués dans le système de qualité (indicateurs et objectifs). Certains objectifs ont pour effet de forcer la mise en contexte pour répondre à l'exigence. 3. Les formes utilisées pour relater l'actualité (cf. document Concept de l'information). La diversité des formes de production permet de s'adapter au sujet traité pour qu'il soit expliqué de la manière la plus adéquate possible (en faisant intervenir des interlocuteurs, en transmettant des informations par des infographies, en montrant et illustrant le propos par des images in situ, etc.). 4. La présentation du journal par un journaliste. Dans les textes de lancement des sujets, le journaliste précise toujours l'arrière-plan et le contexte. 5. Rubriquer les sujets. Les sujets sont identifiés par des rubriques dans le journal d'information, au moyen de l'habillage graphique à l'antenne ou sur les écrans du studio. Cela permet au téléspectateur de comprendre rapidement et facilement la thématique principale développée. 6. L'utilisation de moyens graphiques. Si cela est nécessaire à la compréhension et quand des chiffres ou des concepts

sont communiqués, on privilégie l'utilisation d'infographies qui peuvent être diffusées dans un sujet ou à l'antenne, mais aussi au moyen des écrans du studio.

Grille de programme avec références aux canaux de diffusion pour la mise en œuvre de la mission culturelle selon le modèle de concession : Mandat culturel.pdf

Description de la mise en œuvre de la mission culturelle selon le modèle de concession : Canal B accordera une importance conséquente à la culture de sa région. Comme les autres thématiques centrales, la culture sera abordée dans de nombreuses émissions de la chaîne, de manière transversale. Mise en œuvre dans les émissions Journal régional Le journal d'information quotidien abordera et couvrira les événements culturels de manière presque quotidienne. La culture occupera un peu plus de 10% du journal en moyenne annuelle. En principe les sujets permettront de découvrir les événements marquants qui ont eu lieu ou sont en cours. Les sujets du journal ne sont que rarement des annonces d'événements, puisqu'il s'agit de développer l'information. Cela arrivera seulement si des annonces ont un sens particulier. Le magazine culturel L'émission hebdomadaire de Canal B consacrée à la culture sera développée en 2 volets. L'agenda culturel, qui annoncera et expliquera les manifestations importantes et intéressantes, sélectionnées et mises en contexte par le journaliste de l'émission. Des invités seront conviés sur le plateau pour un dialogue qui permettra d'en savoir plus sur ce qui va se passer. La revue culturelle, qui diffusera un reflet des événements qui se sont produits, sous forme de reportage ou de séquences, comme par exemple des extraits de concert ou pièces de théâtre. Kultur club L'émission culturelle mensuelle ne se contentera pas de retransmettre un événement. Des reportages seront produits pour suivre et comprendre comment sont fabriquées les productions. Elle s'intéressera aussi au financement, aux défis, aux personnalités qui s'impliquent dans la culture. Toute la vie culturelle est abordée : les arts visuels au sens large (sculpture, peinture, arts plastiques, photographie, ...), les arts vivants (théâtre, danse, cirque, ...) et bien sûr la musique (moderne, classique, ...). Exemple d'émission : Le processus de création musicale. A l'occasion de résidences organisées par une organisation culturelle de la région, des reportages sont produits tout au long du processus créatif au sein de différents groupes musicaux. On découvre les musiciens et on participe à leur projet. En fin d'émission, le public découvre certaines parties de différents concerts, fruit des compositions élaborées durant les résidences des artistes. Des reportages nous expliquent aussi le contexte des différents artistes, leur carrière et les moyens qui leur permettent d'exercer leur art et de rencontrer du succès auprès du public.

Le programme comprend-il un calendrier des manifestations culturelles de votre région de diffusion:
Oui

Heure de diffusion du calendrier des événements : Jeudi soir dans le magazine culturel

Durée de diffusion du calendrier des événements (en minutes) : 5

Critères de sélection des événements : Selon critères journalistiques

Explications sur la mise en œuvre concrète de l'exigence, inscrite dans la concession, de fournir des prestations d'information pour la partie germanophone et la partie francophone de la zone de desserte: Canal B prévoit de mettre en œuvre l'exigence grâce à 3 moyens différents :

1. Une offre de programme qualitative et complète dans chaque langue L'ensemble des programmes sera conçu pour chacune des langues. Les magazines politiques, économiques, culturels, de société et sportifs seront produits à l'attention des germanophones et des francophones. Chaque public bénéficiera donc d'un programme riche dans sa langue. La seule exception prévue est l'alternance pour les débats politiques, et des émissions spécifiques pour promouvoir l'ouverture à l'autre langue, comme le magazine du bilinguisme, qui sera disponible en une seule version. Les programmes, et notamment l'actualité, ne seront pas simplement traduits et doublés. Ils sont construits pour chaque langue. Chaque fois que cela est possible, les interviews seront réalisées dans les 2 langues. Les

présentations seront produites à double, avec des journalistes de langue maternelle correspondante. Le document schématique Grille des programmes (schéma) détaille l'offre complète des magazines de Canal B, déclinée en 2 langues.

2. Une offre spécifique de l'actualité pour la partie germanophone et pour la partie francophone
Comme cela est expliqué dans le document Concept du journal d'information, des actualités spécifiques à une partie de la zone de desserte seront confectionnées quotidiennement. Il s'agit non seulement de répondre à l'attente de la langue, mais aussi d'une partie de la région. Le document Grilles des programmes décrit comment le journal régional sera décliné en 2 versions différentes et spécifiques.

3. Des passerelles Le bilinguisme consiste à favoriser la compréhension des uns et des autres. Le programme de Canal B cherchera à favoriser les échanges et les compréhensions en créant des passerelles. Il est prévu d'offrir au public 4 passerelles différentes :

a. Sujet "passerelle bilingue" dans le journal régional Chaque journal comprendra un sujet "passerelle bilingue" dans la version germanophone et "zweisprachige Brücke" dans sa version francophone. Comme cela est décrit plus en détail dans le document Grille des programmes sous journal régional, il s'agit d'offrir chaque soir un sujet de l'autre langue aux téléspectateurs, en leur donnant les moyens de le comprendre facilement.

b. Magazine du bilinguisme Ce magazine sera dédié à cette thématique et aura aussi pour but de favoriser l'ouverture et la compréhension réciproque. Le document Grille des programmes en explique le concept.

c. Magazines "Média pour toi" et "Kultur club" Ces magazines pourront à l'occasion être produits selon les principes du magazine du bilinguisme, lorsque le sujet ou le contexte de production donneront du sens à ce choix.

d. Promotion croisée des canaux Si Canal B est diffusée sur 2 canaux distincts, il est prévu de faire régulièrement la promotion de l'autre canal sur chaque chaîne.

Confirmation de la mise en œuvre de l'obligation de sous-titrage conformément au modèle de concession : Oui

Questions ou commentaires

Question ou commentaire: Pour souci de clarté, et afin de simplifier la lecture, le masculin est utilisé dans les documents pour désigner les deux genres. En ce qui concerne l'explication sur la contextualisation de l'information, les sources d'information, la mise en oeuvre du mandat culturel et la mise en oeuvre de l'exigence en 2 langues, nous n'avons pas pu intégrer l'entier du texte que nous avons prévu dans la rubrique ad hoc du portail car cette dernière était limitée à 4000 caractères. Nous nous permettons de joindre ci-après les documents intégraux en français et en allemand. Pour terminer, nous joignons ci-après le règlement d'exploitation de Canal B, car nous considérons qu'il contient des informations importantes relatives à notre organisation et nos programmes (inputs et outputs).

Annexes: Mise en oeuvre concrète du mandat culturel.pdf

Règlement d'exploitation.pdf

Sources de l'information.pdf

Contextualisation de l'information.pdf

Mise en œuvre concrète de l'exigence de fournir des prestations d'information pour la partie germanophone et la partie francophone de la zone de desserte.pdf